

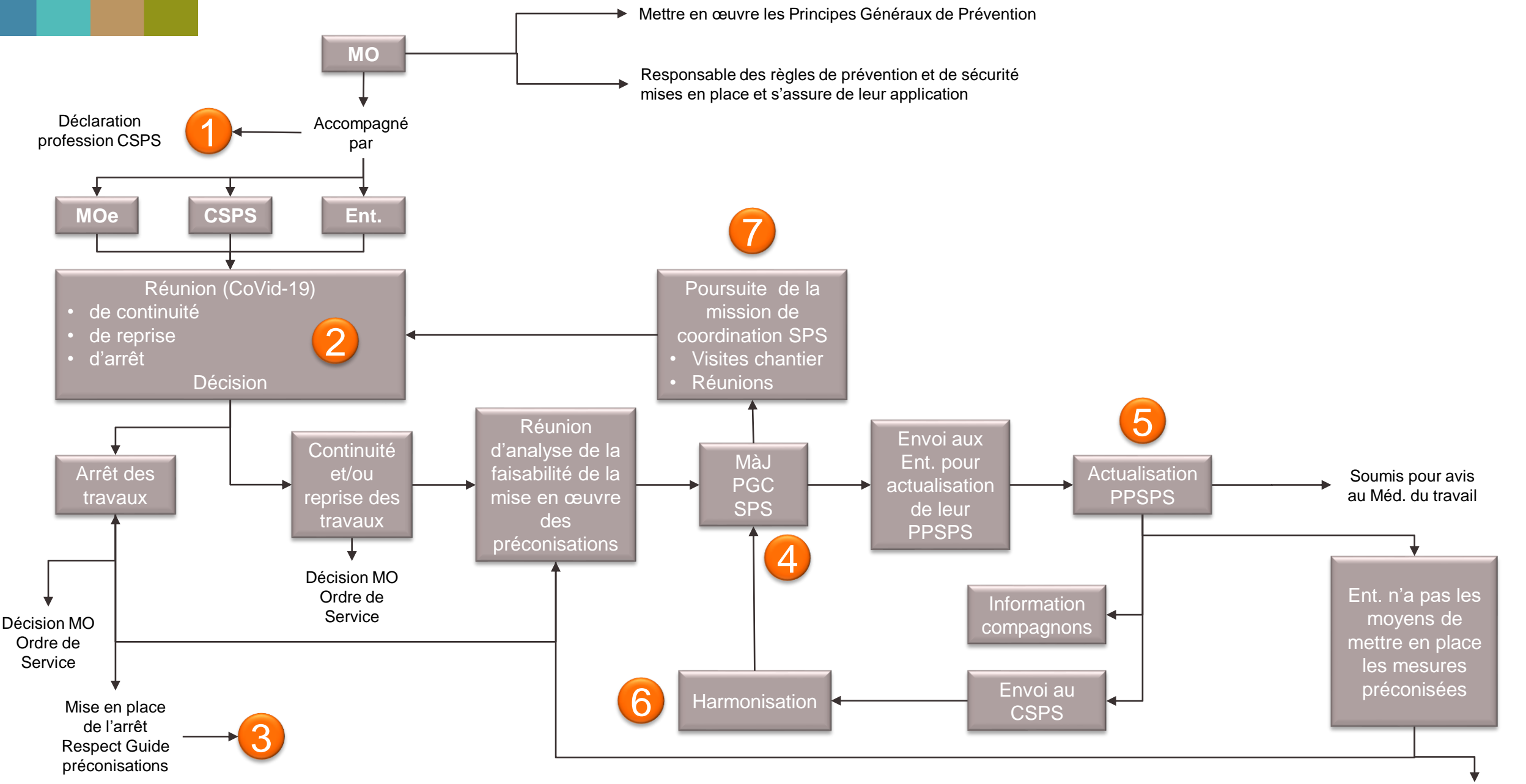
COPIL LIVRE BLANC DE LA COORDINATION SPS-Covid 19

Processus organisationnel de la
coordination SPS pour la gestion
du Covid 19 dans les opérations
de BTP



pour la gestion du Covid 19 dans les opérations de l





1 DÉCLARATION COMMUNE DE LA PROFESSION DE LA COORDINATION SPS



Déclaration
commune

Coordonneurs SPS face au COVID-19

Déclaration commune de la profession

Depuis plusieurs semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent, conduisant le Chef de l'Etat à demander à chaque citoyen de rester au maximum confiné.

Le ministre du Travail, dans un communiqué du 18 mars 2020 a expressément appelé les organismes paritaires et les acteurs du BTP à ne pas stopper l'activité des chantiers.

Dans un communiqué de presse du 21 mars, l'ensemble de ces organisations a indiqué qu'un guide, de l'OPPBTB viendrait prochainement préciser les conditions permettant cette reprise tout en préservant la santé et la sécurité des salariés sur ces chantiers.

Face à cette situation, le rôle du Coordonnateur SPS est plus que primordial. Nous devons nous assurer de la mise en œuvre de ces dispositions et de leur application effective.

Afin de pouvoir aider l'ensemble des acteurs de la construction, nous avons décidé collégalement d'organiser préalablement à la reprise des chantiers une réunion de concertation avec les parties prenantes et notamment : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Entreprises...

Lors de cette réunion, une analyse des risques sera réalisée, au regard des spécificités du chantier et les mesures de prévention nécessaires à la reprise seront étudiées.

Selon les conclusions de cette concertation, le PGCSPPS sera mis à jour et les entreprises modifieront leur PPSPS. Cette concertation est essentielle : il ne peut y avoir de mise à jour de PGCSPPS et de PPSPS sans que les différents acteurs n'aient étudié ensemble les conditions de cette reprise.

Quoiqu'il en soit, les missions et actions réalisées par les CSPPS resteront pleines et entières et notamment en ce qui concerne la présence physique sur chantier, les visites de chantier et les inspections communes notamment ne pouvant pas être réalisées en télétravail.

Nous sommes conscients des difficultés et craintes vécues par chacun et chacune sur nos chantiers et notre volonté est de mettre à disposition de tous nos compétences en matière de prévention et d'analyse des risques afin que chaque chantier qui reprend puisse se dérouler dans des conditions optimales de santé et sécurité pour les salariés.

Nathalie VEAUUVY
Présidente AFCCO IdF

Vincent GIRAUDEAUX
Président de la FAP

François GREMY
Délégué Général COPREC

Patrick GROSSMANN
Vice Président du GOC SPS



2 RÉUNION COVID-19 (SOMMAIRE TYPE DE LA RÉUNION)

Invitation

- Sous l'impulsion du CSPS invitation à une réunion en Visio conférence envoyée par le MO

Participants

- MO, Moe, CSPS, OPC, Entreprises

Déroulé type

- Point sur la situation actuelle de l'opération (opération par opération)
- Constat de la situation (nombre d'entreprises présentes, maîtrise d'œuvre, OPC, BET, ...)
- État de la base vie, des protections collectives, ...
- Présentation des préconisations sanitaires gouvernementales
- Seront évoqués les points suivants :
 - La maîtrise d'œuvre ne prend pas en compte les dispositions et/ou est absente du chantier
 - Le CSPS demande à suspendre sa mission (les préconisations sanitaires ne pouvant être mises en œuvre pour lui-même)
 - Le lot en charge de la maintenance des protections collectives ne prend pas en compte les dispositions et/ou est absent du chantier
 - Absence d'encadrement sur les chantiers pour s'assurer du respect des règles et mesures retenues par l'entreprise
 - Gestes barrières ne peuvent pas être appliquées ou effectuées
 -

Au regard de l'analyse de ces points le MO prendra la décision d'une reprise d'activité ou du maintien de l'arrêt avec formalisation d'un OS.

3 FERMETURE DES CHANTIERS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Clôtures du chantier

- Protéger l'accès de tiers
- Sécuriser les clôtures, les barrières et vérification des mains de maintien, mise en place de contreventements supplémentaires si besoin

Affichage / Signalisation

- Rappels des interdictions d'accès

Contrôles

- Mise en place d'une organisation de contrôles des mesures d'arrêt du chantier
- Contrat de gardiennage

Enregistrement des actions mises en place

- Reportage photos :
 - Clôturage
 - Compteurs pour relevés
 - État des différents accès

Base vie

- Énergies consignées (électricité, eau coupée, circuit vidangé)
- Nettoyage (évacuation des ordures ménagères, jeter les poubelles, vider les frigos et les laisser ouverts)
- Fermer les volets et les portes à clé

Réseaux

- Sécurisation des réseaux (consignation)
- Réseaux d'éclairages de sécurité

Protections collectives

- S'assurer de la permanence et continuité des protections collectives
- Occultation des trémies
- Stockage des coffrages (banches)
- Stabilisation provisoire des ouvrages
- Protections des tranchées ouvertes

3 FERMETURE DES CHANTIERS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Engins

- Stockage/parcage des équipements mobiles de travail en hauteur (ex, échafaudage roulant, PEMP,...)
- Renvoi des équipements en location, écrire au loueur pour reprise
- Mise en girouette des grues avec interdiction de couper le courant électrique (en raison des besoins de ventilation et de chauffage des armoires de grue et du balisage de nuit, balisage aéroportuaire et portuaire). Fermeture de la trappe d'accès. Ascenseur de la grue : en bas, en position d'attente
- Blocage des échafaudages volants, bi-mâts par coupure du courant ou tout autre dispositif d'efficacité équivalente

Moyens communs

- Condamnation des accès aux équipements fixes de travail en hauteur (échafaudage de pied, escaliers...)
- Vérification des fixations, des filets, des points d'ancrage
- Nettoyer et ranger tout ce qui pourrait s'envoler

Stockages Matériaux / Produits / mat. portatif

- Evacuation (retour dépôt) des matériaux stockés en extérieur
- Stockage ou évacuation des produits chimiques et/ou inflammables en local sécurisé
- Débrancher tous les chargeurs, ne laisser aucun appareil en charge

3 FERMETURE DES CHANTIERS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Chantiers Amiante, plomb

- Pour les chantiers en confinement dynamique :
 - Assainir la zone de travail confinée en maintenant le confinement dynamique (quelques heures maxi), nettoyer la zone (lavage, récupération des eaux filtration), nettoyer les surfaces à l'aspirateur avec filtre Très Haute Efficacité (THE), maintenir en place l'enveloppe du confinement statique et la renforcer si possible, arrêter les extracteurs, boucler la zone en renforçant les dispositifs anti-intrusion (vidéo surveillance)
- Pour les chantiers en confinement statique :
 - Nettoyer la zone (lingettes, aspiration THE), maintenir en place l'enveloppe du confinement statique et le renforcer si possible. Positionner un affichage spécifique amiante/plomb et condamner l'accès
- Organiser une astreinte avec du personnel formé pour vérifier l'intégrité du confinement statique

Déchets

- En l'absence d'évacuation des déchets, sécurisation de la zone de stockage

Autres

-



4 MISE À JOUR DU PGC SPS

Points clés de la mise à jour du PGC SPS en appui sur le Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19

- **Décisions prises lors de la réunion Covid 19**
 - Impact sur la planification des tâches et sur l'organisation de chantier
- Affichage des informations gestes barrières et préconisations sanitaires Covid 19
- Accès chantier (identification des personnes présentes,....)
- Accès et utilisation de la base vie (nettoyage,)
- Accès aux postes de travail (chemins d'accès, gestion des flux,...)
- Accès et utilisation sanitaires (nettoyage,...)
- Tâches et postes de travail (nombre de compagnons, gestion des matériels,...)
- Utilisation des moyens communs (échafaudages,...)
- Mise à jour du Plan d'installation de Chantier
-
- Organisation des secours « KIT d'intervention / d'urgence » (combinaison jetable, gants latex, masques, lunettes,....)



En attente
de son
officialisation



5 ACTUALISATION PPSPS

Points clés de la mise à jour du PPSPS en appui sur :

- Après la réalisation de leur PCA (analyse globale de la capacité de l'entreprise à maintenir son activité face au risque sanitaire
- L'actualisation du PGC SPS par le CSPS
- le **Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19**
- Nous pourrions préconiser une analyse qui s'articulerait de la façon suivante et sous la forme du tableau de la diapo suivante:
 - Déplacements et transport des compagnons vers le chantier
 - Accès chantier
 - Accès base vie
 - Accès poste de travail
 - Tâches poste de travail (attention à ce que les mesures de prévention ne génèrent pas d'autres risques comme le risque lié au travailleur isolé par exemple)
 - Travaux à plusieurs compagnons
 -



PCA

5 ACTUALISATION PPSPS

Tâches	Risques Propres Importés Exportés	Mesures de protections collectives	Mesures de protections individuelles	Suivi des mesures retenues (qui)



6 HARMONISATION DES PPSPS

Lister les points clés de l'harmonisation des PPSPS par le CSPS au filtre des préconisations sanitaires....

- Localisation des postes de travail et de leurs accès
- Planning des tâches par corps d'état
- Disponibilités des EPC, des moyens communs et mise en œuvre
-



7 POURSUITE DE LA MISSION DE COORDINATION SPS

ACTIVITES DE CHANTIER

- Ces mesures seront annexées au PGC :
 - Organisation pour participer aux réunions en Visio conférence
 - Organisation pour réaliser les visites de chantier en respectant les consignes de barriérage du gouvernement (EPI, ...)
 - Reporter toutes les réunions de CISSCT programmées en avertissant le maitre d'ouvrage et les organismes de prévention. A défaut de pouvoir les reporter, proposer de les réaliser en vidéo conférence.
- Pour toute réunion de CISSCT extraordinaire, prendre contact avec la DIRECCTE pour définir les modalités de son organisation.
- ...

ACTIVITES A DISTANCE

- Envisager des actes de coordination à distance lorsque l'actualité des chantiers l'impose (mise en œuvre de mesures collectives, concertations à distance, convocations ultérieures, points plannings,...)
- ...

